

# Environnement en couleurs

46

Plusieurs voix pour une discussion finale

*La table ronde, animée par Patrick Viveret, président de l'ODP, a réuni Christine Jean, présidente de SOS-Loire vivante, Guy Hascoët, vice-président de la région Nord-Pas-de-Calais, Patrick Legrand, président de France-Nature-Environnement, Guy Lengagne, président du Conservatoire du littoral, Michel Mousel, président de l'ADEME, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales et maire d'Orléans et bien-sûr, le public.*

**a**près le vote des personnalités présentes sur les douze items proposés par les cinq ateliers, le débat s'est engagé principalement autour des questions soulevant dis-

sensions ou opacité.

A noter que la neuvième proposition sur l'environnement et le développement économique (lire encadré)

a réuni le plus d'incompréhension ou d'opposition ; la deuxième sur une chambre consulaire du monde associatif a rassemblé de fortes demandes d'information. Quant au souhait de confier à la région l'aménagement de son territoire et l'obligation d'élaborer des schémas directeurs, les avis sont partagés.

**Guy Hascoët** - Je vote favorablement à cette dernière proposition. Cela revient à poser le problème entre légitimité et légalité. Aujourd'hui, l'opinion publique aborde les arbitrages du débat sur l'aménagement du territoire comme étant légitimes au niveau régional. C'est ce qu'ont révélé les enquêtes de Transport 2002. Par contre, la légalité et la prévision restent tactiques, mais au niveau français - c'est-à-dire jacobines - avec des décisions d'arbitrage en termes de justification du choix et de la nature de l'infrastructure, y compris sur les décisions finales. Ensuite, en tant que citoyen, je ne suis pas d'accord pour débattre sur un tracé définitivement arrêté à quelques aiguillons près...

**Guy Lengagne** - J'ai voté rouge à cette proposition par provocation. Je ne suis pas persuadé que la région, le

département ou la commune soient capables de décider seuls de ce qui va être fait sur leur territoire. Prenons un exemple : nous pourrions imaginer que le Nord-Pas-de-Calais fasse un effort considérable pour protéger son environnement et que la Somme fasse l'inverse. Dans un cas comme dans l'autre, ce qui se passe dans la Somme intéresse les habitants du Nord-Pas-de-Calais, et réciproquement. C'est dans ce sens que je suis peu favorable à la décentralisation au niveau de la décision ultime pour les problèmes de l'environnement.

Mais il faut aussi que les régions, les départements et les communes soient associés à l'élaboration des schémas qui feront un schéma national.

**Patrick Legrand** - Personne ne peut nier que, lorsque des décisions doivent faire intervenir plusieurs niveaux ou échelles géographiques, il est préférable d'éviter qu'un seul des acteurs puisse en débattre ou en décider seul. Ma position est une position d'attentisme, dites-moi comment nous allons mettre cela en place...

**Pierre Barge** - En tant que rapporteur de l'atelier qui a émis cette proposition contestée, je souligne que l'atelier souhaitait d'abord une cohérence d'aménagement du territoire ; il était ensuite question de nommer une compétence en matière de schéma directeur à la région pour qu'elle puisse tracer les grandes lignes d'un aménagement régional dans le cadre général du territoire. Ceci afin de donner à des structures plus décentralisées - nous avons parlé du niveau intercommunal - la capacité d'agir sur les plans d'occupation des sols pour affiner ce qui a été décidé au niveau régional. Avec d'autres mesures complémen-

taires comme la participation effective des citoyens dans l'élaboration et le contrôle des décisions, comme le non-cumul des mandats, la formation et l'éducation.

**Jean-Pierre Sueur** - Nous parlons des régions comme si elles étaient toutes pareilles. La réalité des régions est contrastée dans ce pays : comparez ●●●

### L'ABAQUE DE REGNIER, DEBAT

*Le déroulement des débats de la table ronde ont suivi des règles précises : chacun des cinq ateliers a soumis deux propositions exposées de façon affirmative et simple à la table ronde qui a alors réagi à ces propositions mais selon une règle du jeu colorée exprimant toutes les gammes possibles de l'accord jusqu'au désaccord.*

*Les personnalités présentes à la table ronde devaient voter vert foncé pour accord, rouge pour désaccord, orange pour un doute ou une hésitation, vert clair pour un accord partiel, rose pour un désaccord partiel et, en amont, blanc pour une demande d'information complémentaire avant de se prononcer, et noir pour un refus d'entrer dans le débat. Ensuite, les couleurs ont été reclassées par ordinateur afin de repérer les zones de consensus ou de désaccords.*

*Cette pratique demande une réponse directe et stricte qui peut tendre vers la caricature. Ou alors est-ce une forme de sondage ? Telles ont été les questions-réactions de Jean-Pierre Sueur face à cette pratique. Pour le secrétaire d'Etat aux collectivités locales, ce serait alors un sondage non représentatif... Ou serait-ce une tentative d'interrogation directe des citoyens ? " Or dans une démocratie, il y a différence entre prendre la température de l'opinion-l'opinion est passive - et l'acte de citoyens qui après avoir réfléchi, choisissent de voter(...) Il faut avoir une réflexion très critique sur l'envahissement de la pseudo-démocratie et du pseudo-sondage".*

*Pour Patrick Viveret, il s'agit justement de sortir de la démocratie d'opinion et du régime d'opinion. Cela signifie construire des espaces publics où nous avons tous des opinions au départ, c'est-à-dire des pré-jugements - et de construire un jugement par la discussion, l'information et l'argumentation mutuelle et passer ainsi de l'opinion au jugement. (...) Or, pour passer de l'un à l'autre, il faut arriver à cerner les points essentiels sur lesquels le débat est prioritaire. Il y a différentes façons de le faire, nous sommes en train d'en expérimenter une.*

●●●  
 la région Ile-de-France et la région Limousin en réalité géographique, humaine, sociale et financière ! Il faut absolument avoir au niveau national des logiques de rééquilibrage, ce qui porte la pertinence d'une politique d'aménagement du territoire européen et national. Prenez par exemple la région Ile-de-France, nous l'appelons région alors que c'est très artificiel, immense... Quel est le débat démocratique dans cette région et sur cette région ? Comment est-il perçu par les citoyens ?

Nous ne réaménagerons pas le territoire en partant des régions telles qu'elles sont.

**Guy Hascoët** - Pourquoi alors l'Etat ne joue-t-il pas sur la fiscalisation du Francilien ? La province est deux fois moins riche que l'Ile-de-France ; elle est aussi deux fois plus imposée. Si l'Etat prétend garder les grands choix de la stratégie d'aménagement du territoire au nom de l'équilibre, il est complètement déficient. Il ne fait rien sur la fiscalité et sur l'interrégionalité qui seraient pourtant fondamentales pour empêcher cette concentration. Le schéma TGV et les grandes décisions autoroutières des cinq dernières années ne font qu'amplifier le phénomène.

**Jean-Pierre Sueur** - Il y a eu, ces deux dernières années, cinq nouveautés concernant la fiscalité :

- la mise en place d'un fonds de solidarité entre les régions, ce qui permet aux trois régions les plus riches de financer les régions les plus pauvres ;
- la mise en place d'un fonds de solidarité entre les départements qui financent les vingt-cinq départements les plus pauvres ;
- un fonds de solidarité à l'intérieur de la région Ile-de-France ;

- une dotation de développement rural entre 32 000 communes, dotation affectée à des projets de développement économique ;

- la dotation de solidarité urbaine qui rééquilibre les communes.

**Michel Mousel** - Nous sommes en train de redécouvrir la possibilité de concilier le développement économique et l'environnement et cela ne se fera nulle part et à aucun niveau sans transferts de revenus d'un espace à un autre.

Ensuite, comment le citoyen peut-il parvenir à faire en sorte que les décisions prises soient bonnes pour l'environnement ? Cette question n'est pas à séparer du développement. Car les problèmes d'environnement sont marqués par une inflation des choix techniques. On ne peut plus réduire les problèmes d'environnement domaine par domaine et morceau par morceau, ils renvoient à des choix de stratégie de développement économique et de politique globale. Nous avons donc besoin de l'existence d'échelons institutionnels pour traiter correctement l'environnement autrement qu'en étant le dos au mur face à chaque problème technique. La région me paraît être le premier niveau où les stratégies alternatives peuvent être posées aux citoyens. Et la préoccupation de l'aménagement du territoire signifie qu'il y ait véritable débat sur les stratégies de développement intégrant l'environnement.

**Christine Jean** - Les élus régionaux sont souvent impliqués dans des décisions à court terme, ce qui est souvent contradictoire avec la prise en compte des problèmes d'environnement. Il faut aussi une politique inter-



régionale. En fait l'environnement ne peut être réduit géographiquement.

**Patrick Legrand** - Je cherche le citoyen dans nos débats... Nous connaissons les schémas directeurs, les niveaux etc. depuis longtemps mais nous savons très bien que cela ne fonctionne pas vraiment.

Il faut réfléchir aux outils d'aménagement du territoire pour faire une place au citoyen qui, pour le moment, n'a pas grand-chose à faire avec toutes ces décisions. Le débat a été organisé dans la région parisienne avec les associations représentatives, constituées, agréées etc. mais il faudrait peut-être introduire le citoyen dans notre débat. Descendons sur le terrain et voyons comment associer les gens.

**Jean-Pierre Sueur** - Je ne suis pas d'accord avec cette dichotomie établie

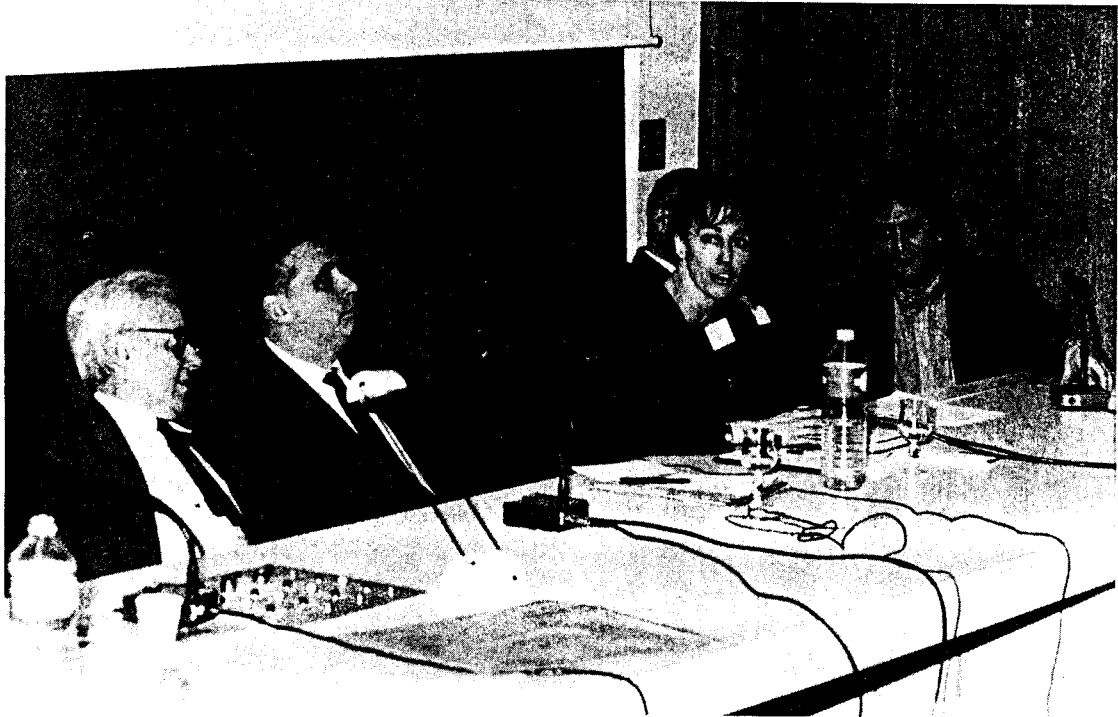
entre ce qui est appelé la technocratie politique et le citoyen.

**Roland Lagarde** - L'atelier que j'ai animé a fait cette proposition : "Il est indispensable de créer un fonds régional d'information, de formation et d'évaluation alimenté par l'Etat, la région, les entreprises et la Communauté européenne." L'idée portait sur différents aspects :

- un besoin d'information plus large pour un certain nombre de problèmes au sein des négociations ;
- la formation de toutes les catégories d'acteurs pouvant intervenir sur les problèmes de l'environnement ;
- le problème de mener des études alternatives connexes, complémentaires etc. par un certain nombre d'acteurs.

**Plus de trois cents personnes ont participé aux débats des rencontres "Environnement et citoyenneté"**





50

**Questions de la table ronde : quelle place pour les associations et les citoyens, quelles compétences pour les collectivités locales ?**

•••

La création d'un fonds régional pouvant être un moyen d'information, de formation, de communication et d'évaluation...

En outre, un certain nombre d'émetteurs d'informations se considèrent eux-mêmes comme crédibles car expertisés. Ils sont en fait inopérants du point de vue de leur capacité de persuasion, en particulier les émetteurs institutionnels comme l'Etat et les experts ou ceux qui se présentent comme tels régulièrement. Ensuite, il est apparu que les lieux et les procédures existent pour le débat entre le développement économique et la défense de l'environnement. Mais ils sont souvent dans l'incapacité de répondre à leur mission de concertation et de décision.

La solution ne résidera vraisemblablement pas dans l'instauration de nouveaux organismes de concertation mais plus probablement sur une réflexion des organismes existants dont le

Conseil économique et social.

**Michel Mousel** - Quand on pose la question de la démocratie de l'environnement, on nous répond que l'on a fait de l'information et que les missions ont été développées. Dans les commissions locales d'information, par exemple, nous comblons souvent, à titre provisoire et partiel, un déficit de possibilités d'expression des citoyens. Il ne suffit pas de dire que l'on donne de l'information au citoyen ; il faut qu'il puisse s'en servir pour peser réellement sur les décisions. Cela suppose une meilleure utilisation, par les associations, du pouvoir du citoyen ; cela suppose ensuite des niveaux pertinents d'expression et de décision comme l'intercommunalité ou des structures communales tels les quartiers.

**Guy Hascoët** - Je crois qu'il n'y a pas de risque pour l' élu à accepter la notion de quatrième voix consultative.

Nous ne remettons pas en cause son mandat mais nous lui demandons de créer des lieux d'écoute et de restaurer la confiance. Là, il ne faut pas chercher à trier, il faut prendre le terrain tel qu'il est et le traiter politiquement. Et s'il n'y a pas eu de débat en amont associant les gens sur les enjeux et l'éclairage de la nécessité de faire tel ou tel choix, nous aurons un terrain violent.

**Guy Lengagne** - L'élu est là pour écouter, dialoguer, discuter et pour enfin prendre la décision. En ce qui concerne les associations, je pose le problème de la véritable représentativité de certaines. Ensuite, pour le cumul des mandats : un président d'une communauté urbaine n'est pas atteint par la règle des cumuls alors qu'un maire d'une ville de plus de 30 000 habitants l'est... Et pourquoi ne l'est-on pas à 29 500 alors qu'on le devient à 30 500 ?

Pensez à une élection à l'Assemblée nationale à la proportionnelle avec une règle du non-cumul des mandats : vous risquez d'avoir des personnes complètement déconnectées du terrain ; attention à ne pas aboutir à des professionnels ou à des théoriciens de la politique qui prendraient des décisions nationales sans s'intéresser à ce qui se passe localement.

**Patrick Legrand** - Mais attention aussi de ne pas traiter de façon cavalière les regroupements occasionnels de citoyens qui prennent en charge l'intérêt général. Revenons au terrain : on ne prend pas souvent en compte les réalités des bénévoles qui sont aussi citoyens et travailleurs...

**Jean-Pierre Sueur** - Il faut sans doute avancer vers l'idée d'un statut de l'élu associatif. Le mouvement associatif lui-même pourrait proposer un certain nombre de critères pour l'élaboration de ce statut.

Ensuite, je souhaite revenir sur les

lieux d'expertise. Tout lieu d'expertise est naturellement tributaire de celui qui le finance, d'où mon accord sur un fonds qui serait une pluralité de sources de financement. Ce serait une manière d'aller vers l'indépendance.

C'est aussi la question de la démocratie qui a une capacité à toujours avoir des lieux de contestation internes et par conséquent des lieux d'expertise indépendants. Nous avons mis en place un office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Du reste, tous les partis s'y expriment et il est représentatif des citoyens avec un système de financement autonome par rapport au budget de l'Etat. Ce peut être une idée à explorer.

**Christine Jean** - Tout citoyen doit avoir la possibilité de se constituer en groupe et les associations doivent pouvoir se renouveler. Pour qu'un contre-pouvoir puisse exister, même s'il n'est pas totalement organisé et dans des configurations qui naissent et disparaissent. Le débat démocratique se situe là aussi.